



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le
ID : 034-253401822-20230616-20230619-DE



Séance du 16 juin 2023

Date de la convocation : 08 juin 2023

Date d'affichage convocation : 08 juin 2023

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	20
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	7		

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le vendredi 16 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2023-06-19

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, Jean-Pierre BERTHET, QUESADA Yves

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François,

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex,

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry,

Commune de Lunel-Viel : GRANDGONNET Patrice

Avaient donné procuration : ANTOINE Pierre à MATHERON Françoise, BERNARD Claude à FENOY Fabrice, PENIN Olivier à FELINE Thierry, MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex, LEVAUX Marie à CARLIER Michel, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine à SENET Laurent

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le poste de responsable communication a été créé lors de la séance du comité syndical du 19 janvier 2023. Depuis, l'ensemble des démarches associées au recrutement du candidat répondant le mieux aux besoins du Syndicat ont été accomplies.

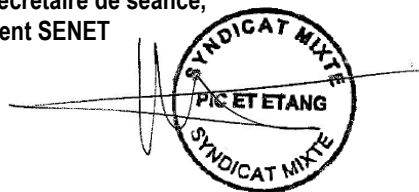
Il est donc aujourd'hui nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin d'y intégrer la création d'un emploi d'attaché territorial occupant le métier de responsable communication.

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche concourant à la bonne exécution de cette décision.

Fait à Lunel-Viel le 16 juin 2023,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET



Le Président,
Fabrice FENOY

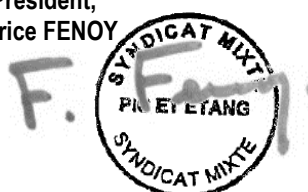


TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/23

SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG

Emplois permanents		Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Dont non-titulaires	Fondement
Filière administrative	Attaché	A	2	1	-	1	Art. 3-3-2° loi 26/01/1984
	Adjoint administratif	B	1	1	-	0	
	Sous-total			3	2	-	1
Filière technique	Ingénieur	A	1	1	-	1	Art. 3-3-2° loi 26/01/1984
	Sous-total			1	1	-	1
Total			4	3		2	